



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**
Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 28 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Aide forfaitaire à la commercialisation des jeunes bovins légers :
prolongation du dispositif jusqu'au 31 mai 2017**
—

Stéphane LEFOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement annonce **la prolongation jusqu'au 31 mai 2017 de l'aide forfaitaire de 150 euros pour la commercialisation des jeunes bovins mâles.**

Cette aide mise en place le 18 novembre dernier pour les animaux **commercialisés en janvier et février 2017** avait été prolongée en février dernier pour deux mois supplémentaires. Cette aide a pour objectif de limiter les quantités de viande bovine sur le marché afin d'amorcer une remontée des cours.

Le premier bilan de cette mesure est positif. Le poids moyen des jeunes bovins a diminué depuis le début de l'année, ce qui **contribue au rééquilibrage du marché de la viande bovine.**

Pour être éligibles, les jeunes **bovins mâles de race à viande ou croisés doivent être âgés de 13 à 24 mois et peser moins de 360 kg.** Les jeunes bovins vifs destinés à l'export doivent pour leur part peser moins de 680 Kg (poids vif).

Les producteurs qui souhaitent déposer une demande d'aide pour les opérations réalisées jusqu'à la fin du mois de février peuvent le faire depuis le mois d'avril via un formulaire à remplir en ligne depuis le site Internet de FranceAgriMer (<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/Aides-de-crisis/Aide-exceptionnelle-aux-jeunes-bovins-legers>). Il sera également possible de déposer une seule demande d'aide à l'issue des cinq mois de mise en œuvre.

L'ensemble des modalités d'octroi de cette aide seront prochainement diffusées via le bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr